CONDITIONS.

ABONNEMENT.

[illegible] piastres par an, pour la feuille, payables d'avance [illegible] dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance [illegible] l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas être payé à domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, au moins avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces.—Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Abonnement pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des personnes, les annonces de bénéfice &c. &c., seront payés au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Une Deduction de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles; et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portés en compte séparé et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Theatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

POUR BATON-ROUGE et les ports intermédiaires.
Le steamer neuf et élégant BRILLIANT, capitaine Th. Clark, partira pour Bâton-Rouge et tous les ports intermédiaires, les Mercredi et Samedi de chaque semaine, à 8 heures du matin, et partira de Bâton-Rouge, les Jeudi et Lundi, à la même heure.
Le Brilliant prendra le frêt pour la côte, aller et retour, dans la cale seulement. Par cet arrangement, les passagers peuvent être sûrs de faire un voyage aussi prompt qu'agréable, de jour, sans se trouver à bord d'un bateau dont le pont est encombré de marchandises et de balles de coton.
Le frêt devra nécessairement être mis à bord les Lundi, Mardi et Vendredi, car il n'en sera pas reçu les jours de départ du bateau. Le frêt des marchandises mises à bord dans le cours du passage, sera exigé d'avance des chargeurs, lorsque le consignataire ne se trouvera pas à bord.
Les marchandises débarquées sur les plantations, le seront au risque des propriétaires.—Pour frêt ou passage, s'adresser à bord du Brilliant.
N. B.—Aucune dette ne sera payée par le Brilliant, à moins qu'elle n'ait été contractée par ordre du capitaine. 9 nov—6m

POUR GALVESTON ET VELASCO [Texas]
LE superbe bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Wright, partira le vendredi 15 du courant, à 9 heures du matin. Les passagers pour Brazoria et Columbia seront débarqués à Velasco, et peuvent compter que ce bateau partira ponctuellement au jour fixé. Pour fret ou passage, ayant de quoi loger convenablement 200 passagers, s'adresser à bord ou à JAMES REED & Co, 86, rue de la Commune.
☞On ne retiendra de place qu'autant que le prix du passage ait été payé, et aucun frais ne sera reçu après le 13 courant. 1er déc

Nouvelle ligne de paquebots pour New-York.
LE jour de départ est fixé, pour toute la saison, au Lundi, de quinzaine en quinzaine, que le navire soit chargé en plein ou en lest.
Navire Orleans capt. S. Sears, 599 tonneaux 27 nov.
" Alabama " C. C. Berry, 674 " 11 déc.
" Arkansas " E. J. Dennis, 627 " 25 "
" Saratoga " W. Hathaway 542 " 8 janv.
" Nashville " D. Jackson, 540 " 22 "
" Kentucky " J. Bunker, 629 " 5 févr
Ces navires sont tous de 1ère. classe, doublés et chevillés en cuivre; construits à New-York pour ce service, ils ne calent que peu d'eau et passent la barre sans y être retenus. Les capitaines ont tous, une grande expérience de la mer et les navires sont remorqués soit en descendant soit en remontant le fleuve. Les emménagements sont fort beaux et les provisions abondantes. Le prix du passage à la chambre est de $90 sans y comprendre vins ou liqueurs. Il n'est fourni aux officiers du bâtiment ou à l'équipage aucune liqueur ou boisson spiritueuse. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à FRANKLIN AMES & Co. No. 46 rue du Camp.
N. B. Les bâtimens ne sont point responsables de la casse des verreries, poteries, marbres ou granit; de la rouille du fer ou de l'acier; ni de la perte de tout paquet ou ballot, à moins qu'un connaissement en règle n'ait été signé par les agents. 11 nov—

POUR LIVERPOOL.
LE navire MOUNT ZION, classé A 1, commandé par le capitaine Batchelder, ayant la principale partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour le reste, s'adresser à GEORGES GREEN, No. 60, rue du Camp. 1er. déc.

POUR LIVERPOOL.
Le navire TALLAHASSEE, capit. Meany. Pour frêt ou passage, s'adresser à H. C. CAMMACK & Co, Bank Alley. 1er déc

POUR LIVERPOOL.
LE navire de première classe TACITUS, capitaine Russell, partira immédiatement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à GEO. GREEN, 60, rue du Camp. 30 nov

POUR HARRISBURG ET HOUSTON, [Texas]
La goëlette paquebot SOUTHERNER, capitaine Gaylord. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Jefferson, ou à JAMES REED & Co, 86, rue de la Commune. 28 nov

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier, HERMITAGE, capitaine French, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira dans quelques jours. Pour fret de 300 balles, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 15, rue Bienville 26 nov

POUR LA HAVANE—La goëlette TWO SISTERS, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, commandée par le capitaine Parkinson, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou à R. GRONING & Co. 29 nov

POUR NEW-YORK.
La barque fine voilière VIRGINIA, capitaine Sinclair, ayant son chargement engagé peut prendre environ 50 tonneaux de [illegible] on s'adresse immédiatement. Pour les conditions et passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, rue de la Commune. 25 nov

POUR LE HAVRE—Le navire LA GRANGE, capitaine Marshall, désire 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret desquelles s'adresser à bord ou à LEVI H. GALE, 93, rue de la Commune. 24 nov

A FRETER—La goëlette GENEVA, doublée et chevillée en cuivre, de marche supérieure, bien construite, et du port de 113 tonneaux. Pour les conditions, s'adresser à L. H. GALE, 93, rue de la Commune. 23 nov

POUR BORDEAUX.
Le beau navire fin voilier TALMA, capitaine Dillighan, demande 300 balles à frêt, et partira dans les premiers jours de décembre.
Ayant une jolie chambre, il prendra des passagers, s'adresser au capitaine, à bord, vis à vis le marché aux légumes ou à H. PALOC & DUFOUR. 21 nov

POUR LA MOBILE.
La goëlette Hudson, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, commandée par le capitaine Clift, ayant une partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour le reste, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la place d'armes, ou à A. GRIVOT, No. 12 rue Poydras. 21 nov

POUR LA BAIE DE GALVESTON.
La belle goëlette KOSCIUSKO, capitaine Burns, pour passage, s'adresser à bord en face de la place d'Armes, ou à JAMES REED & Co, 86, rue de la Commune. 20 nov

POUR LIVERPOOL.
La belle barque STRAFFORD, capitaine Winslow, partira sous peu, pour le port susdit. Pour passage, s'adresser au capitaine ou à R. GRONING & Co. 20 nov

POUR LA HAVANE.
La jolie barque Ciro, fine voilière, capitaine Talbert, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du frêt, ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à J. PRATS & Fils. 16 nov

POUR LIVERPOOL.
Le navire INDIA, numéroté A 1, capitaine Snow, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour frêt de 800 balles de coton, s'adresser à bord vis à vis la rue Julia ou à GEORGE GREEN, No. 60, rue du Camp. 16 nov

POUR LIVERPOOL.
Le navire Harold, capitaine Crowell, est maintenant en chargement et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, près de la presse d'en haut ou à GEO. GREEN, rue du Camp No. 60 9 nov

A LOUER.
TOUTE cette vaste et spacieuse Maison, ou, si l'on aime mieux, cette partie qui fait face au fleuve; cette maison est située à l'encoignure de la rue Lieuville et du chemin public, connue sous le nom de North American Hotel. Cette bâtisse vient d'être convenablement réparée, sera prête dans quelques jours. Pour les conditions, s'adresser à G. MUSSON, 92, rue de la Douane. 2 déc—10 3pe

A LOUER—Deux magasins à quatre étages, bâtis en briques, no. 12 et 13, rue de la Vieille Levée, et faisant face également à la rue [illegible], entre les rues du Canal et de la Douane. [illegible] pour le commerce d'épicerie, habillements, [illegible] magasins seront loués à bon marché [illegible]. S'adresser à H. & W. HOPKINS, [illegible] rue de la Vieille Levée. 2 déc—8

A LOUER—[illegible] partie du magasin no. [illegible], rue de la Douane [illegible] privilèges comme [illegible] magasin [illegible] pour la vente en gros de [illegible] 23 nov

A LOUER.
Un magasin rue St. Louis [illegible] Conti et Bienville. [illegible] 15 nov

A LOUER.
Le beau bureau rue Gravier, convenable pour un courtier ou avocat; s'adresser à [illegible] & Co. [illegible] rue du Canal 20 nov

TRAITES sur Baltimore à vendre par HARRISON, CLEGG & Co., rue de la Douane. 16 nov

RUSSIA SHEETINGS—1 bale for sale by GODFREY, BLOSSMAN & C

RAOUL ADAM a l'honneur d'informer les Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient d'ouvrir son magasin [illegible] rue Royale au coin de celle de Toulouse, maison de M. Ducatel. 17 nov

A VENDRE en gros par Raoul Adam, rue Royale coin Toulouse:
Bombasine noire surfine,
Mérinos français, couleurs et noirs, Mousseline de laine; Grand assortiment fichus et shalls laine 3/4, 4/4, 5/4; Chales, Fourrures, Palatines, &c.
Chaussons d'hommes, blancs, bleus, mêlés;
Bas bleus, blancs et noirs; Bretelles;
Gants de peau; Broderies de Paris;
Boites à musique—petites; Porcelaine assortie; assiettes, plats, [illegible] et pistolets;
Chandeliers plaqués, do. ordinaires;
Ciseaux ordinaires et fins, Boiteries noires;
Manteaux couleur et deuil pour dames et enfans. 17 nov—15

INDIENNES.
INDIENNE pour meubles, rouge, bleu et jaune, bouchées unie et croisée, bordure pour assortir, deux balles indiennes pour robes de Gros Odier Roman & Co., dont une balle noire, dessins nouveaux à vendre en gros ou en détail par 5 dec E. LEFEBVRE & frère.

EN débarquement des navires Indus, Louisiana et Bordeaux Packet, et en magasin;
Eau-de-Vie de Cognac, 4me. preuve; Vins rouges en barriques; do do en caisses; do blanc en barils; huile en paniers; vinaigre en tierçons; cerises à l'eau de vie, de différentes marques; fruits à l'eau de vie; liqueurs assorties; absinthe; bouchons pour bouteilles et damejeannes, à vendre à des conditions avantageuses, par A. CAPDEVIELLE & Co. 5 déc 19, rue Toulouse.

EN débarquement des navires Cambridge et Mulets, 819 caisses sucre blanc de la Havane; 500 sacs café vert de la Havane; A vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 5 déc 27, rue Toulouse.

CHEMISES.—Quelques douzaines de très belles chemises de toile, garnies de jabots et de manchettes, reçues et à vendre par les soussignés, et 50 douzaines chemises toile peinte, dessins nouveaux. 5 déc E. LEFEBVRE & FRERE.

SCHALLS Mérinos et Cachemire noir.—Un fort envoi de shalls mérinos et cachemires noirs, reçu et à vendre par 5 déc E LEFEBVRE & FRERE.

COUTIL bleu et Mérinos imprimés.—11 caisses coutil bleu 3/4 et 5/4; 1 caisse mérinos imprimés (calicos), en débarquement de la barque Herenlee et à vendre par JOHN CROSBY, 5 déc 38, rue du Camp.

SEL—3000 sacs Sel gros et fin, à bord des navires Edinburgh et Eliza Warwick, à vendre par PUECH & DUPLESSIS, 5 dec No. 28 Vieille Levée.

FARINE—300 barils en magasin et à vendre par 5 dec HEFFORD & SORGENFREY.

TRAITES sur Londres et New York, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 5 dec—5 rue Toulouse.

BOTTES, Souliers et Brodequins.—600 caisses à vendre par R. G. HOBBS, 5 déc 12, rue de la Douane.

AUX MARCHANDS DE BOIS.
LE soussigné vendra le privilège de couper du bois sur une terre considérable, située à quelques milles de la Nouvelle Orléans, dont il pourra être transporté par le Nashville rail road qui est maintenant en opération, le port à travers le canal étant achevé. EDW. GOTTSCHALK, courtier, 1er déc 104, rue de Chartres.

A VENDRE—Actions de la compagnie du chemin à coulisse. EDW. GOTTSCHALK, 1er déc Courtier.

A VENDRE—Plusieurs lieues de terre de valeur au Texas, dont les titres sont incontestables. EDWARD GOTTSCHALK, 1er déc Courtier.

BEURRE—100 barillets beurre reçus par le brick Architect, et à vendre par W. G. HEWES & Co, 1er déc 34, rue Poydras.

LES soussignés viennent de recevoir, et offrent à vendre en magasin.
700 livres saucisson de Lyon,
100 fromages tête de maure,
200 damejeannes,
1er déc E. TASTET & DELAMARE.

MEUBLES ELEGANTS.
LES soussignés offrent à vendre à bon marché et pour du comptant, des meubles élégants; ils prendront indifféremment de bons billets endossés. C. H. GRANT & Co. 1er déc 46, rue de Chartres.

CHAISE—50 douzaines chaises à la mode, à vendre par C. H. GRANT & Co, 1er déc 46, rue de Chartres.

PORC—120 barils Porc pour l'usage des habitations, et à vendre par M. MAHER, 1er. déc No. 16, rue Poydras.

DOUBLONS ESPAGNOLS à vendre par J. M. CABALLERO, 1er. déc No. 80, rue St.-Louis.

TRAITES—Sur Charleston à vue, à vendre par GEORGE GREEN, 1er. déc No. 60, rue du Camp.

RECU par le Salem, venant du Hâvre, et à vendre par le soussigné,
50 caisses Cerises à l'eau-de-vie, en bouteilles blanches.
16 caisses Liqueurs, en figures de porcelaine (genre nouveau.)
200 caisses Saucissons de Lyon, 1re. qualité.
J. E. LOREILHE, 1er. déc No. 33, rue Royale.

TRAITES SUR NEW-YORK.—Le soussigné tire sur New-York à vue et à 60 jours. W. F. VIGERS, 1er. déc 30, rue Bienville.

LA Banque des Citoyens tire des checks à vue sur Cincinnati. J. B. PERRAULT, 1er déc Caissier.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du Moro Castle,
50 Demi pipes eau-de-vie de Cognac;
50 Quart do do do;
200 Barriques vin rouge de toutes qualités;
250 Demi Barriques vin blanc do;
1400 Caisses vin rouge et blanc, do;
50 Demi barriques vinaigre;
500 Douzaines huile d'olive;
500 Douzaines Guignolet;
100 Douzaines Kirsh waser;
4 Futailles extrait d'absinthe suisse;
2000 Paniers Anisette;
800 Caisses cerises à l'eau-de-vie;
400 do Fruits do;
150 do Liqueurs assorties;
50 do Curaçao;
50 do Ratafia;
30 do Eau-de-vie d'Andaye;
50 do Eau-de-vie de Dantzick;
20 do Macaroni;
50 do Vermicelle;
120,000 Bouchons en sacs de 500 et de 1000.
Rue Bourgogne entre Toulouse et St Pierre, No. 109.
1er déc—15 P. BORDELAIS & BLANCAND.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Louisiana.
10 demi pipes eau de vie Cognac marque A Dusaut & Co.
10 quart de pipes do do.
DUSSAUT fils ainé, 2 dec 9, rue Toulouse.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Indus.
100 boites prunes gros choix,
96 pobancs do do,
1 presse en fer DUSSAUT fils ainé, 2 dec 9, rue Toulouse.

AVIS—La société qui existait entre les soussignés, sous la raison de Lilly et Ferguson, est dissoute à dater de ce jour par consentement mutuel. JAMES LILLY, HERBERT Q. FERGUSON.
Tous ceux qui doivent à la dite société sont, en conséquence, priés de venir faire un règlement immédiat; et ceux qui ont des réclamations contre eux voudront bien les présenter sans délai, au no. 76, rue de la Douane.
Nelle Orléans, le 20 nov. 1837. 22 nov—1m

EN débarquement du navire Alexandre Toussaint et à vendre par les soussignés.
400 caisses Cerises à l'eau-de-vie,
50 do Liqueurs en cruchons de porcelaines,
400 pots Moutarde de Maille,
12 Cafetières Capy
300 liv. Essence de Menthe.
Aussi, en magasin,
100 barriques Vin de Marseille,
80 do do de Bordeaux,
20 do do de Beaune
600 caisses Vin de Bordeaux,
200 do do Muscat,
200 do Liqueurs superfines,
200 paniers bouteilles françaises,
25 do do anglaises,
100 caisses Fruits à l'eau-de-vie, et un assortiment d'Epicerie, &c. E. TASTET & A. DELAMARE. 27 nov

HABILLEMENS—Les soussignés viennent de recevoir de New-York, par les derniers arrivages, un assortiment complet d'Habillemens à la mode, convenables à la saison; aussi Chemises françaises et américaines de toutes qualités, Chapeaux de soie, qu'ils offrent à vendre à des prix raisonnables, au No. 50, Vieille-Levée, entre les rues Conti et St-Louis. 27 nov—10 F. PRADOS & Co.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement de la Louisiana, venant de Bordeaux;
36 Barriques vin rouge, différentes marques;
78 Tierçons vin blanc, Sauterne et Barsac;
10 Quarts de pipes Cognac, quatrième preuve;
118 Caisses Kirsch;
10 do Curaçao,
95 do Vin rouge;
75 do Vin blanc;
75 Paniers Champagne, qualité supérieure;
25 do do en ½ bouteilles, do do.
NORES & BROCARD, 30 nov 14, rue Toulouse.

Grand assortiment de Porcelaines, Pendules, Vases à Fleurs, Cristaux, Flambeaux plaqués, etc.
LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et connaissances, que d'après les arrangemens qu'il a pris avec plusieurs des meilleurs fabricants de Paris, il pourra leur offrir avec le plus d'avantage possible un choix toujours complet de Porcelaines blanches à filet doré et à dessins couleurs variées, tant pour services de table, que services à thé, tête à tête, Vases à Fleurs de toutes grandeurs, Pendules en bronze doré et couleur florentine, œil de bœuf et pendules, 4 colonnes en bois de Palissandre à incrustation, cristaux blancs et couleurs riches et ordinaires, etc.
Incessamment se fera l'ouverture de ses marchandises, qui sont en débarquement du navire Zampe. A. HUBERT. 23 nov—15 51, rue de Chartres.

HABILLEMENS—Le soussigné vient de recevoir de ses manufactures de New-York, par les derniers arrivages, UN ASSORTIMENT COMPLET D'HABILLEMENS A LA MODE, convenables à la saison. Aussi: un grand assortiment de toile; Chemises de coton devant en toile; de plus: un grand assortiment de chemises de dessous de mérinos, de laines fines et de soie; caleçons, gilets et pantalons de peau de chamois pour les malades; le tout est offert en vente, à des conditions très avantageuses, à l'encoignure des rues du Camp et de la Commune. 17 nov—1m S. HAYNES

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Vaillant;
36 Barriques Vin Rouge,
16 demi do. Vin de Médoc,
75 do. do. Vin blanc Haut Sauterne,
[illegible] Demi pipes Eau de Vie,
[illegible] Quart do. do.
30 Barils Vinaigre,
300 Caisses Vin St. Julien,
30 do. Liqueurs assorties,
30 do. Marasquin,
20 do. Eau de Vie de Dantzick,
100 do. Fruits à l'Eau de Vie,
25 do. Crême de Royan,
15 do. Vermicelle taillée,
15 do. Saucissons de Lyon,
200 Paniers Huile,
100 do. Anisette surfine,
5 Balles Bouchons de damejeannes,
5 do. do. de bouteilles.
A. CAPDEVIELLE & Co. 17 nov 19, rue Toulouse.

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.

SUCCESSION LIVAUDAIS.—Vente par le Régistre des Testamens.—Lundi quinzième jour de Janvier mil huit cent trente huit, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en vertu d'un décret rendu par l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, rendu dans une instance, en partage de biens des successions de feu Jacques Philippe Enoul Dugué Livaudais et feue dame Rose Victoire Voisin son épouse, dans laquelle instance dame Jeanne Aspasie Enoul Dugué Livaudais et Paul Emile Layet son époux, sont demandeurs et François Philippe Enoul Dugué Livaudais et autres sont défendeurs, No. 1004 du Docket de la dite cour, seront vendus à l'encan par le Régistre des Testaments soussigné, l'esclave et les terres ci-après, savoir:
1o. Un nègre créole nommé Charles, âgé de 38 ans, appartenant par indivis à tous les héritiers des dits défunts, ce sujet est maladif.
2o. Une terre, mesurant trente arpents de face sur quarante de profondeur, située dans la Paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive gauche du Bayou Lafourche; 34 milles environ audessous de Thibodeaux ville, bornée en haut par les terres de Dugué F. Ares et Louis Barany et audessous par celles de J. B. Daigle; cette terre aussi appartenant en commun aux dits héritiers.
3o. Toute cette étendue de terres [appartenant par indivis aux dits héritiers et aux autres parties défendeurs au dit procès], située dans la Paroisse de Lafourche Intérieure, bornée par la ligne du fond des habitations de Lafourche, à 40 arpents du Bayou du Bœuf, le Bayou des Allemands, et par les lignes de l'habitation de Mr. Charles Derbigny, la dite terre bien connue sous le nom de Vacherie de MM. Dugué Livaudais, telle qu'elle a été arpentée et représentée par M. A. Bourgerol, ingénieur, sur le plan d'arpentage et de division qu'il en a fait et sur lequel il a été fait sur le dit plan en soixante lots divisés, figurés et contenance, beaucoup d'entre ces lots contenant une grande étendue de terres hautes et propres à la culture immédiatement et se composant pour le surplus de cyprières, terres de bois de marais et de prairie, chacun de ces lots se compose de la quantité, dite dans la table suivante:

Lot No.	Nomb. d'arpents Terres Hautes.	Nomb d'arp. Cyp. et prairie.
1		1418
2		2603
3	98	1872
4	"	1600
5	"	2647
6	242	2722
7	69	782
8	63	763
9	73	853
10	64	602
11	66	786
12	65	601
13	221	605
14	97	631
15	123	698
16	92	548
17	108	614
18	127	843
19	"	1445
20	"	390
21	"	559
22	"	143
23	"	300
24	"	1225
25	204	196
26	185	187
27	125	198
28	54	240
29	"	40
30	"	37
31	"	80
32	"	403
33	"	1493
34	57	2709
35	1170	2458
36	1161	1377
37	164	844
38	102	500
39	138	855
40	161	621
41	85	423
42	76	423
43	69	564
44	60	553
45	62	739
46	65	1237
47	"	1819
48	"	4970
49	"	1018
50	"	8930
51	"	1533
52	"	2600
53	"	3457
54	"	2687
55	"	4700
56	"	5235
57	117	1204
58	"	778
59	contenance inconnue	
60		

4o. Le morceau de terre connu sous le nom de Petit Bois ayant environ dix arpents de profondeur, en grande partie, borné par l'habitation de Mr. Charles Derbigny et réservé dans l'acte de la vente à lui fait, par les parties à ce partage des terres composant son habitation.
5o. Une butte ou amas de coquilles contenant plusieurs mille barils, située sur le bord du bayou de la Vacherie sur les terres de Monsieur Charles Derbigny, également réservé dans le dit acte, cet article et le précédent étant aussi en commun à tous les copartageans.
Ces terres sont la propriété des copartageans en vertu de la concession qui en fut faite par le gouvernement Français le premier juin 1763, à Joseph Villars Dubreuil leur ancêtre; le titre de cette concession fut enrégistré au Bureau des terres et du plus enrégistré et déposé au greffe de H. Lavergne, notaire, maintenant William Christy, le 15 février 1820, depuis, cette terre est échue aux propriétaires actuels, descendans en ligne directe du dit Villars, à l'exception de quelques faibles portions acquises par aliénation faite entre les héritiers et copropriétaires.
Toutes les portions de cette terre désignées comme "terres hautes" propres dès à présent à la culture, mais toutes les autres portions, même les prairies étant élevées au dessus des eaux hautes des bayous (dont elles sont arrosées) de celle du canal de Barataria et de la Fourche, par laquelle elles sont traversées seront à ce que l'on croit cultivables, lorsque par des égouts vers ces bayous et canal les eaux trouveront des issues. Ces terres hautes représentées sur le plan sont seulement celles qui maintenant paraissent hautes et séchées, et il est bien connu qu'après le défrichement dans ces quartiers l'étendue de terres cultivables se trouve toujours de beaucoup augmentée.
Conditions de la vente: l'esclave payable un tiers comptant et le surplus à six mois du jour de la vente, en un billet endossé à satisfaction, et assuré par hypothèque spéciale sur l'esclave.
Les terres et les coquilles payables un dixième comptant, et le surplus à un, deux, trois et quatre ans de terme, du jour de la vente, le paiement assuré par des billets endossés à satisfaction et divisés en coupons, si les vendeurs le requèrent et par hypothèque spéciale sur les lots vendus; chacun de ces billets devant porter intérêt au taux de dix pour cent par an après l'échéance dans le cas où ils ne seraient point alors payés, sans que pour cela les acquéreurs aient le droit de retarder le paiement des échéances.
L'acquéreur et propriétaire subséquent de chacun des 59 lots de terre ci dessus décrits, sera obligé envers tous les autres, à fournir un chemin public qui sera établi soit d'après le consentement de tous les propriétaires, soit par le juri de police.
Le plan est déposé en l'étude de Théodore Seghers notaire, rue Toulouse no. —, où on pourra le voir jusqu'au dixième jour précédent la vente, alors il sera déposé à l'Arcade, lieu de la vente.
N.B. Les actes de vente seront passés devant Théodore Seghers notaire, aux frais des acquéreurs. W. F. C. DUPLESSIS, 25 nov—tlj Régistre des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Paul Tulane a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Victor Tulane décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, 2 déc Rég. des Test.

COUR DES PREUVES—Attendu que A. M. Turner a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Samuel Barber, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, 1er. déc Rég des Test.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Christophe Adams Jr, a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Nathaniel Cox, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour W. F. C. DUPLESSIS, 5 déc Rég. des Testaments.

SUCCESSION DU REV. ADAM KENDELON.—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu le Rev. Adam Kendelon, sont invitées à les présenter et celles qui doivent à la dite succession sont instamment priées de régler de suite, entre les mains du soussigné exécuteur testamentaire. 10 nov—2m EDWARD DUPLESSIS.

PAROISSE St.-JACQUES—Cour des Preuves—Succession de feu J. P. V. Dauphin—En vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves de la paroisse St.-Jacques, j'exposerai en vente publique et à l'encan, sur les lieux, mercredi le troisième jour du mois de janvier prochain, à dix heures du matin, toutes les propriétés mobilières et immobilières dépendant de la succession du feu Mr. P. J. V. Dauphin, décédé ab intestat dans cette paroisse S.-Jacques, savoir:
1o. Un terrain situé dans cette paroisse St.-Jacques, rive gauche du Mississipi, à vingt lieues environ de la Nouvelle-Orléans, ayant un demi-arpent de face au fleuve sur quatre arpents de profondeur, borné par en haut par la propriété de Joseph Landry, et par en bas ainsi que dans la profondeur, par la Ferme-Modèle, avec les bâtisses qui sont dessus, circonstances et dépendances.
2o. Trois Esclaves nommés Roufoux, nègre âgé de 27 ans;
Eggar, négresse blanchisseuse et repasseuse, âgée de 45 ans;
Et James, nègre créole de 60 ans.
3o. Divers Objets mobiliers.
Conditions de la vente: tous les effets mobiliers payables le 1er. de février mil huit cent trente-huit.
Le terrain, avec ses dépendances, ainsi que les esclaves, payables un tiers le 1er. février mil huit cent trente huit, un tiers le 1er. février mil huit cent trente neuf, et un tiers le 1er. février mil huit cent quarante.
Le tout en billets endossés à la satisfaction de l'administrateur de la succession, avec hypothèque spéciale et privilège sur la terre et les esclaves jusqu'à parfait paiement.—Les actes de vente seront passés par le greffe de cette paroisse aux frais des acquéreurs. 5 déc—3t L. M. TANEY, juge.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Succession de Carl ou Charles Garant—Mardi le 12 décembre, à midi, conformément au décret de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Tchoupitoulas et Jackson dans la ville de Lafayette, les effets mobiliers appartenant à la succession de Charles ou Carl Garant, lesquels effets se composent d'environ mille livres de laine de moutons, six cent quatre peaux de veaux et de moutons, dix douzaines de cuirs de veaux jeunes, un cheval, une charrette, un métier de fer, &c.
Conditions comptant. 1er déc—3 2ps F. DUGUE, juge.

SI Mr. JULES DUCHEMIN, qui au 3 Janvier dernier, était employé chez Mr. St. Davie, No. 51, Vieille Levée, désire apprendre quelque chose qui l'intéresse, il n'a qu'à passer chez les soussignés. NORES & BROCARD, 30 nov 14, rue Toulouse.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.
675 Caisses, en débarquement des navires Pennsylvania, [illegible], contenant un bon assortiment, [illegible] ble à la saison. R. G. HOBBS, 9 nov 12, rue de la Douane.

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.

SUCCESSION TOULOUSE—Vente par le régistre des testamens—Le samedi 30 décembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St.-Louis, pour compte de la succession de feu François Toulouse, les esclaves et biens fonds ci après décrits, dépendant de ladite succession, savoir:
ESCLAVES.
1 Jean, nègre de 28 ans.
2 Héloïse, griffonne, d'environ 17 ans.
3 Eléonore, négresse, d'environ 15 ans.
4 Nagette, mulâtresse d'environ 25 ans.
5 Mary, négresse, d'environ 30 ans.
Conditions: un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale sur lesdits esclaves jusqu'à parfait paiement.
BIENS FONDS.
1. Un certain lot de terre, situé au faubourg Marigny, rue des Champs Elysées, entre les rues d'Amour et des Bons Enfants, mesurant cinquante sept pieds deux pouces de face à la rue des Champs Elysées, sur cent cinquante quatre pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur, avec les bâtisses.
Conditions: l'acquéreur assumera le paiement: 1o d'un billet de $685 [illegible], daté le 31 décembre 1831, tiré par Laurent Cordier, à l'ordre de et endossé par Nicolas Girod, et [illegible] le 31 décembre 1837. 2o. D'un autre billet de $1000, daté le 17 mars [illegible] souscrit par ledit [illegible] Cordier, à l'ordre de Bernard, et payable [illegible] de date; 3o. et d'un billet de $780 75, [illegible] daté du 31 décembre [illegible] payable à quatre [illegible] date, et souscrit [illegible] Laurent Cordier [illegible] à un et deux ans de [illegible] en billets endossés [illegible] satisfaction et assurés par hypothèque spéciale [illegible] parfait paiement.
2. Un autre lot [illegible] situé audit faubourg Marigny, ayant [illegible] vingt cinq pieds de face à la rue des Français, entre les rues de Craps et d'Amour, sur cent cinquante pieds de profondeur, avec les bâtisses, améliorations, dépendances, &c.
Conditions: l'acquéreur assumera le paiement: 1o. de $325, payables le 20 février 1838, cette somme étant le montant d'un billet souscrit par le défunt François Toulouse, à l'ordre de F. Ducoing, sous la date du 20 août 1836—2o. d'un autre billet de $1000, payable le 30 juin 1838, en espèces métalliques d'or ou d'argent, et la balance un quart comptant, et les trois autres quarts restant, à six, douze, dix huit et vingt quatre mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque sur ladite propriété.
3. Et enfin un autre lot de terre, situé au faubourg Soulet, rue Barthélemy, même faubourg, mesurant trente pieds de face à ladite rue, entre les rues Constance et des Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions de la vente: un quart comptant, et la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque sur ladite propriété. W. F. C. DUPLESSIS, Rég des Test.
N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Amédée Ducatel, notaire public. 24 nov

SUCCESSION Chevalon, h. c. l—Vente par le régistre des testamens.—Le jeudi, quatre janvier, 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Numa Joseph Chevalon, homme de couleur libre, les esclaves et biens-fonds ci après décrits, savoir:
ESCLAVES.
1. Une négresse nommée Céleste, âgée d'environ vingt-trois ans, ayant les écrouelles, et ses deux enfans nommés, 2 Frosine, négritte, d'environ quatre ans, et 3, Jean Louis, négrillon, d'environ six ans.
BIENS FONDS.
1. Un certain lot de terre situé au faubourg Tremé, en cette ville, dans un certain îlet désigné sous la lettre K, compris entre les rues du Maine, Romain, St. Philippe et Derbigny, ledit lot portant le numéro treize sur un plan dressé par F. Jacobs Rethbuss, architecte, en date du 13 janvier 1836, et déposé en l'étude de B. Cénas, notaire en cette ville; ce même lot est vacant, mesure anglaise, 30 pieds de face à ladite rue Romain, sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce et 7 lignes, entre lignes parallèles.
2. Deux lots de terre situés au faubourg Washington, audessous de la Nouvelle-Orléans, désignés sous les numéros dix et onze de l'îlet numéro vingt, sur un plan dressé le 18 mars 1836 par Joseph Pilié, alors voyer de la ville, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire en cette ville, par acte passé le 31 mars de la même année; lesdits lots attenant l'un à l'autre et ayant au pied américain, savoir: le lot numéro dix, formant l'encoignure des rues St. Jean Baptiste et du Port, mesurant 43 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la première rue, sur 105 pieds de profondeur et face à la seconde, entre lignes parallèles; et le lot numéro onze mesurant 43 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue St. Jean Baptiste sur la même profondeur de 105 pieds, lesquels lots sont compris entre les rues St. Jean Baptiste, du Port et Girod et la Promenade Lafayette.
3. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Washington, connu auparavant comme bourg Clouet, audessous de la ville, désigné par le numéro quatre de l'îlet numéro quatorze sur un certain plan original dressé le 17 mai 1833, par Jos. L. Pilié, alors député voyer de la ville, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire en cette ville; ledit lot mesurant au pied anglais 29 pieds 5 pouces de face à la rue Moralès, entre les rues Clouet et Louisa sur 171 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; avec tous les droits et privilèges y attachés; lequel lot est vide.
4. Un terrain situé audit faubourg Washington, audessous de la ville, désigné sur le susdit plan par le numéro trente six de l'îlet numéro quatorze, compris entre les rues Clouet, Louisa, Moralès et Urquhart et ayant, mesure anglaise, 31 pieds de face à ladite rue Clouet, et 117 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ainsi que tous les droits et privilèges qui y appartiennent.
5. Huit lots de terre, situés au faubourg Washington, et désignés sous les numéros quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix et onze sur un certain plan dressé par Depouilly, architecte, en date du 20 août 1836, et annexé à un acte au rapport de Théodore Seghers, notaire en cette ville, passé le 2 septembre 1836; lesdits lots numéros quatre, cinq, six, sept, huit et neuf, mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Moralès, entre la rue du Port et la Promenade Lafayette sur 100 pieds de profondeur; le lot numéro neuf fait face à la rue Moralès et forme l'encoignure de ladite rue et de la rue du Port; lesdits lots numéros dix et onze mesurant chacun 29 pieds 6 pouces de face à la rue du Port, entre les rues Moralès et Urquhart sur 130 pieds 3 pouces et 6 huitièmes de profondeur; lesquels huit lots de terre appartiennent en co-propriété à la susdite succession et à Alexandre Chevalon et Pierre Bouyer chacun pour un tiers indivis, et seront vendus entièrement et en entier, lesdits co-propriétaires Alexandre Chevalon et Pierre Bouyer, ayant consenti à la vente de leurs parts et intérêts respectifs dans ces lots aux conditions ci-après énoncées et fixées pour la vente du tiers indivis de la succession dans iceux.
6. Deux morceaux de terre situés à Gentilly en cette paroisse, à environ deux lieues et un quart de la ville, désignés sous le numéro dix-neuf et vingt, sur un plan dressé par Allou d'Hemécourt, en date du 21 janvier 1837, et déposé pour recours en l'étude de Jules Mossy, notaire; lesdits morceaux de terre attenant l'un à l'autre, mesurent chacun un arpent de face au chemin de Gentilly, entre deux lignes parallèles sur une profondeur de 19 arpents et un tiers, ou 3380 pieds, et plus si plus il y a, à partir du milieu du chemin; lesquels deux morceaux de terre seront aussi vendus ensemble et en entier, Alexandre Chevalon, qui en est copropriétaire pour une moitié indivise, ayant consenti que la vente de sa part aux conditions fixées pour la vente de la moitié indivise de la succession dans lesdites propriétés.
Conditions de la vente: Les esclaves payables un dixième comptant, et la balance à six, douze, et dix-huit mois; les huit lots du faubourg Washington, numéros quatre à onze de l'îlet sixe, payables $1596 50cts. comptant, et la balance le 30 août prochain 1838. Les autres propriétés foncières payables, un dixième comptant et la balance à un, deux et trois ans; le tout en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale sur lesdits esclaves et propriétés jusqu'au parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, régistre des testamens.
N B—Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs pardevant le sieur Félix Grima, notaire public. 28nov

AVIS—H. & W. ANDERSON [en conséquence de la petitesse de leur magasin actuel,] ont pris les deux magasins situés rue Tchoupitoulas No. 86 et rue du Commerce No. 21, l'un des magasins ci-devant occupé par Damaria & Co., où ils continuent le même genre d'affaires sur une plus grande échelle.—
L'un des associés, maintenant en Europe, a fait des arrangements avec les fabricants des meilleures Eaux de-vie; et des principaux vignerons, arrangements qui les mettront à même d'offrir tout ce qu'il y a de mieux en fait de ces articles, et épargneront aux acheteurs les dépenses d'importations par la voie de New-York.
Ils ont reçu dernièrement, un supplément de Whiskey irlandais et écossais, de la même qualité que celle qui a été si généralement appréciée l'année dernière. 28 nov—a

VIN DE SHERRY—20 pipes, 40 barriques, et 50 quarts de vieux vin de Sherry pâle et brun de Gordon, en magasin et à vendre par H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76, rue Tchoupitoulas.

VIN DE SHERRY PALE ET BRUN—100 caisses de la marque Gordon en magasin et à vendre par H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76, rue Tchoupitoulas

VIEUX VIN DE MADERE—50 caisses vin Madère de choix, contenant chacune trois douzaines, en magasin et à vendre par H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76, rue Tchoupitoulas.

BIERRE ET PORTER—300 barriques porter de Londres; 150 de bierre écossaise, en débarquement et à vendre à bas prix par H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76 rue Tchoupitoulas.

EAU DE VIE ET VIN—20 quarts barriques eau de vie, 120 quarts do, et 20 octaves vin de Madère de la Sicile, 40 quarts barriques vin d'Oporto, importé par le navire Créole, de Liverpool, et à vendre à des conditions avantageuses par H. & W. ANDERSON & Co 25 oct 76 rue Tchoupitoulas.

VIN DE CANARI—100 quarts barriques vin de Canari, importation directe, à vendre à des conditions avantageuses par H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76 rue Tchoupitoulas.

EAU DE VIE DE CHAMPAGNE—30 barriques eau de vie de Champagne, arrivées directement de Cognac, et à vendre par H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76, rue Tchoupitoulas.

VIN D'OPORTO ET VIN BLANC—Les soussignés, offrent à vendre le chargement du navire Wm. Toll, qui consiste en vin d'Oporto en pipes, en barriques, et quarts de barriques, vin blanc de Lisbonne en barriques et quarts do; vin blanc de Palermo, en barriques, et quarts do; vin blanc de Marseilles, en barriques, tous ces vins sont de qualité supérieure, et seront vendus au commerce à des conditions raisonnables. H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76, rue Tchoupitoulas.

VIN DE SICILE—400 barriques Vin de Madère de Sicile, importation directe en pipes, barriques, quarts de barriques et octaves, à vendre à bon marché par H. & W. ANDERSON, 18 nov 84, rue Tchoupitoulas.

FICELLES—Les soussignés en offrent à vendre à des prix modérés. H. & W. ANDERSON & Co. 25 oct 76, rue Tchoupitoulas.

EAU-DE-VIE de Champagne et de Cognac, en débarquement du navire français Louisiana, et à vendre par H. & W. ANDERSON, 27 nov No. 84, rue Tchoupitoulas.

EN débarquement des navires Louisiana et Indus, de Bordeaux, et à vendre par A. Capdevielle & Co.
100 caisses cerises,
30 do. Absynthe,
40 caisses liqueurs assorties,
20 caisses fruits à l'eau-de-vie,
200 paniers anisette superfine.

MAQUEREAUX—100 barils de No. 3, à vendre par ROBERT H. WHITE. 29 nov

FRAISES venant d'être reçues de Paris, à vendre par R. F. NICHOLS. 29 nov

DEMAIN.
LOTERIE DES ECOLES GRATUITES:

CLASSE No. 23.
Devant être tirée à l'Arcade, samedi prochain 9 décembre 1837, à 5 heures environ
GROS LOT:
$15,000.
ET 10 DE $1000.

Programme:

1 Lot de	$15,000	est	$15,000
1 "	5,000	"	5,000
1 "	3,000	"	3,000
1 "	2,000	"	2,000
1 "	1,570	"	1,570
10 "	1,000	"	10,000
10 "	500	"	5,000
10 "	400	"	4,000
15 "	300	"	4,500
170 "	120	"	20,400

10 de $100, 15 de $300 et 170 de $120, en outre de 126 de $80, 126 de $40 &c.
Il n'y a qu'une petite fraction de plus qu'un blanc contre un lot.
Billets entiers, 5 piastres; demi billets $2 50; quarts de billets $1 15.
Paquets de 25 billets chaque, contenant tous les numéros mis dans la roue, $125, garantis devant tirer $60, et pouvant tirer les quatre plus gros lots. Les coupons à proportion.
S'adresser au bureau des directeurs, No. 4, à l'Arcade, ou rue de Chartres No. 112 à
5 dec J. K. MEAD—Directeur.

TIRAGE DE LA
Loterie de la Louisiane.

LE soussigné ayant été prié de présider au tirage de la Loterie de la Louisiane, autorisée par un acte de la Législature, chap. LXIII, passée le 21 mars 1828 classe No. un, pour 1837, certifie par le présent, que les numéros suivans sont ceux qui ont été tirés aujourd'hui, sur 66 autres numéros placés dans la roue, savoir:

1r	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e
24	18	53	10	38	60	58	26	64	31

Et que lesdits numéros ont été tirés dans le même ordre que dessus, c'est à dire que le No. 24 a été le premier tiré; le No. 18 le second; le No. 53 le troisième; le No. 10 le quatrième; le No. 38 le cinquième; le No. 60 le sixième; le No. 58 le septième; le No 26 le huitième; le No. 64 le neuvième; le No. 31 le dixième.
Fait de ma main, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 6e. jour de Décembre, 1837. O. P. JACKSON, Juge Associé de la Cour de Cité.

A Mardi le Tirage!!
$12,000!!!
10 LOTS DE $1500!!
LOTERIE
De la Louisiane,
AUTORISÉE PAR UNE LOI DE LA LEGISLATURE—Chapitre LXIII,
Passée le 21 mars 1828.
66 numéros—10 tirés.
[CLASSE No. 2 POUR 1837.]
Devant être tirée dans la rotonde de l'Hôtel de la Bourse, rue St. Charles, mardi le 12 décembre 1837, à 4 heures et demie de l'après-midi.
D. S. GREGORY & Co. Successeurs de Yates & McIntyre, directeurs.
Programme.

1 Lot de	$12,000
1 do	6,000
1 do	4,000
1 do	2,336
10 do	1,500
10 do	500
10 do	300
10 do	200
76 do	100

Billets $5, coupons à proportion.
Le prix des paquets de billets contenant tous les numéros depuis 1 jusqu'à 66, est de $110. Ces paquets sont garantis devant tirer au moins $50.
A vendre par CHS. A. WELLS, 7 déc Bureau de la Commune No. 79

ON désire acheter des billets de la banque du Mississipi, et vendre des billets de banques de l'ouest HYDE & COMSTOCK, 6 dec 186 rue Poydras.

FARINE—50 barils farine superfine, en débarquement du steamer Monarch, et à vendre par HYDE & COMSTOCK, 6 dec 186 rue Poydras.

TRAITES sur Londres et Paris, à vendre par A. QUERTIER & ALBERT, 6 dec No. 26 rue Toulouse.

DEMANDE DE DOUVES—S'adresser à H & W ANDERSON, 6 dec No. 84 rue Tchoupitoulas.

NAPOLEONS—45, à vendre par J. VATINEL, 6 déc 20, rue Conti.

SUCRE—20 boucauts bonne sucre de la Louisiane, nouvelle récolte, en débarquement du bateau à vapeur Mariner, à vendre par FRANKLIN, AMES & CO. 6 dec

AUX VOYAGEURS.—Récemment reçu un joli lot de Ceintures pour porter de l'argent, à vendre par THOS. W. SMITH, 6 dec No. 48 rue Conti.

AUX Marchands de la Campagne.—Huile antique et eau de Cologne, récemment reçus par les soussignés et à vendre en lots convenables aux acheteurs. THOS. W. SMITH, 6 dec No. 48 rue Conti.

LETTRE DE CHANGE sur New York, à vue et à soixante jours, à vendre par KOHN, DARON & CO. 6 dec No. 28 rue Bienville

FLANNELLE DE CANTON.—Récemment reçu quelques balles de qualité supérieure, à vendre en lots pour convenir aux acheteurs, à des termes raisonnables, par THS. W. SMITH, 6 dec No. 48 rue Conti.

CHARBON DE KENDAL.—Un petit lot de ce charbon, à vendre par W. E. & R. MURPHY, 6 dec No. 132 vieux Bassin.

CIGARRES—50,000 cigarres de la Havane, en débarquement de la barque Cambridge, à vendre par KOHN, DARON & CO. 6 dec No. 28 rue Bienville.

CONFITURES.—100 boites confitures assorties, en débarquement de la barque Cambridge, de la Havane, à vendre par KOHN, DARON & CO. 6 dec No. 28 rue Bienville.

Nouveautés.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, et offrent à vendre à des prix très modérés, dans leur magasin, rue de Chartres no. 35, les marchandises suivantes:
Mérinos brochés dits Doña Maria,
Mousselines de laine brochées,
Thibets unis et brochés,
Circassiennes françaises,
Indiennes do,
Shals Thibet,
Do Indienne,
Do Mérinos,
Do Ecossais,
Gants à filets longs et courts, couleurs assorties,
Casimirs assortis pour pantalons,
Flanelle française et anglaise, blanche,
Do rouge, jaune et verte,
Gilets de laine,
Couvertures do, françaises,
Indiennes françaises pour rideaux,
Bas coton, superfins.
Do de soie, noirs et blancs, unis et brodés,
Batiste superfine,
Mouchoirs de batiste, unis,
Do brodés riches,
Do à rivière simple et double,
Do toile de cholet,
Toiles d'Irlande pour chemises,
Cotonnades anglaises,
Galon du fil, français,
Toile à draps,
Shals molleton imitant l'angora,
Coutils à matelas,
Gingas do
Mérinos anglais et allemands, choisis en couleurs,
Bobinet en pièces,
Serviettes de table,
Et une quantité d'autres articles.
VIDAL & LERETHES, 5 dec 35, rue de Chartres.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Indus de Bordeaux,
58 Demi barriques vin blanc;
60 Barriques vin de Montférand,
29 do St. Julien Medoc;
24 do St. Estèphe;
50 Caisses fruits au vinaigre;
1 Balle champignons secs;
20 Douzaines de Fruits conservés de Colin;
50 Boites de Ceps à l'huile et à la graisse.
EN MAGASIN:
Un grand assortiment de vins, eau-de-vie, café, liqueurs, toile et corde d'emballage, vinaigre et de bons fusils de chasse.
1er. déc H. PALOC & DUFOUR.

EN débarquement de l'Indus de Bordeaux.
25 meules de Gruyère,
200 demi boites sardines, Colin de Nantes,
100 deux tiers do do,
100 grandes do do,
Une caisse poulardes et perdreaux aux truffes Colin,
3 caisses fruits assortis de Colin.
LATASTE & BRULATOUR, 1er déc 17, rue St. Louis.

EN débarquement de l'Indus, de Bordeaux.
200 caisses cerises à l'eau de vie,
100 do fruits assortis à l'eau de vie,
100 do prunes do
100 do liqueurs assorties,
72½ barriques vinaigre supérieur,
15/4 do do do,
10/8 do do do,
10/16 do do do,
100 caisses conserves diverses, de petits pois moyens, ceps, saumon, asperges, truffes, anchoies aux truffes, haricots vert, épinards au jus, consommés, confitures de Tomates, etc. etc.; poires en quartiers, en bouteilles, cerises au jus, fraises, framboises, groseilles, prunes et pêches.
LATASTE & BRULATOUR, 1er déc 17, rue St. Louis.

NOUVELLE BIJOUTERIE.
RECU par les navires Créole et Cincinnati, un fort bel assortiment de bijouterie et de marchandises et objets de fantaisie, savoir:
Montres d'hommes et de femmes de tout genre; chaînes d'or et d'argent; bagues de diamans; épingles, crayons d'or et d'argent; bésicles et dés d'or, d'argent et d'acier; fourchettes d'argent; grandes et petites cuillers; pistolets de poche et de tir; couteaux, canifs, rasoirs; &c.
Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, à vendre en gros et en détail, au comptant ou contre de bons papiers, par L. MUH, No. 113, rue de Chartres.
N. B Tout raccommodage de montres, doit être payé comptant. 13 nov

MANUFACTURE DE SAVON DE CARROLTON.
LE soussigné informe ses amis et le public qu'il est prêt à fournir toutes les quantités de savon de 1re qualité pour l'usage des familles. Les ordres seront de suite exécutés en les adressant au bureau du chemin à coulisses de Carrolton, encoignure des rues Baronne et Poydras. SALOMON COHN 19 juin

CHARLES H GRANT & CO No. 46, rue de Chartres.
VIENNENT constamment un assortiment considérable de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES. Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, miroirs, glaces, matelas en crin, et mousse, en plume 30 avril

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis, que leur associé Cordeviolle vient d'arriver de Paris, par le Salem; après avoir visité toutes les capitales du monde fashionable, et avoir observé toutes les nuances de fantaisie et d'élégance de la mode, et après avoir partout consulté les convenances des personnes qui les honorent ici de leur confiance et dont ils connaissent le bon goût, ils offrent en vente:
Un assortiment général de Marchandises Dans le dernier genre, choisies avec le plus grand soin, telles que:
Surtouts chamarrés à la polonaise.
Surtouts de toutes couleurs,
Redingottes toutes nuances [illegible],
Habits do. brodés et non brodés,
Pantalons d'hiver, nuancés, sans et avec bordure
Gilets de toutes espèces, pour soirées, bals &c.
Manteaux pour hommes.
Do brodés pour Dames, en mérinos, de toutes nuances,
Do non brodés, do do do
Do drap de toutes couleurs,
DRAPS—Noir,
" Bleu de roi,
" Bleu invisible,
" Bronze cuivré,
" Noir anglais,
" Bleu gris,
" Bleu de nuit,
" Siradilla,
Nouveautés—Satin nankin,
" Peau d'éléphant,
" Seigneurial,
" Zéphir,
" Chevron côtelé,
" De toutes autres couleurs,
" Tricotines do
BOUTONS—De toutes espèces,
CRAVATTES du dernier genre,
VELOURS—Epinglés et façonnés,
SOIERIES—Do. do do
CHAPEAUX—Première qualité,
SHACOS—Assortis,
GANTS—Chevreau dernier genre,
CALECONS—De toute espèce à corsets perfectionné
COLS—Velours, et en satin des plus à la mode
PARAPLUIES De toutes grandeur,
BRETELLE—De toute espèce,
BRACELETS—Pour hommes.
CHAUSSETTES anglaises.
Les soussignés profitent de cette occasion pour annoncer au public et à leurs amis qu'ils ont pris des arrangements avec M. Pommadère, de Paris, dont la réputation est européenne, pour avoir ici aussitôt qu'elles paraîtront, les modes de France, en sorte que deux mois après leurs commandes les personnes qui les leur auront faites pourront avoir tout ce qui se porte de plus nouveau dans tous les genres à Paris.
Ils profitent aussi de cette occasion pour prier les personnes qui leur doivent de vouloir venir régler leurs comptes.
30 nov—4 2ps CORDEVIOLLE & LACROIX

500 PANIERS Champagne Lambert; 80 do Bourgogne blanc, grand mousseux;
600 caisses Bourgogne rouge;
200 do Chambertin;
100 do Beaune;
100 do Pomard;
100 do Romané;
100 do Volnay;
20 Caisses Absinthe suisse, comet;
200 do Liqueurs assorties, inscriptions anglaises
60 do Prunes à l'eau-de-vie;
30 Paniers Vin de Chablis.
A vendre par J. VATINEL, 5 déc 21, rue Conti.

A VENDRE, en débarquement du navire Robert Morris, venu de Marseille:
905 barriques vin rouge.
4 demi barriques vin Malaga,
7 pipes eau de vie,
450 caisses vinaigre,
240 do salsisons,
25 do vin muscat,
5 do cerises à l'eau de vie,
1 jarre fruits cristallisés,
1 do nougat blanc,
2 caisses dattes,
35 do vermicelli, à vendre par
5 dec J. VATINEL, 21 rue Conti.

PORCELAINE—30 caisses blanche, unie, à vendre par 5 dec J. VATINEL, 21, rue Conti.

PARFUMERIE—4 malles, crême de Perse; Huile Macassar, et eau de Lavende, à vendre par 5 dec J. VATINEL, 21, rue Conti.

BRETELLES—3 caisses, tissus en gomme élastique, en débarquement de la Gironde, à vendre par 5 dec J. VATINEL, 21 rue Conti.

MOUSSELINE suisse—1 caisse, unie; piqués anglais, 1 caisse, à vendre par 5 dec J. VATINEL, 21 rue Conti.

PLAQUES—6 caisses et Objets de fantaisie, à vendre par 5dec J. VATINEL, 21 rue Conti.

EAU DE VIE—100 caisses vieux cognac, ayant droit au drawback, à vendre par 5 dec J. VATINEL, 21 rue Conti.

VINAIGRE d'Orléans—70 tierçons, à vendre par 5 dec J. VATINEL, 21 rue Conti.

LE soussigné offre à vendre, en magasin, les marchandises suivantes:
50 barriques vin de Montferrant;
80 barils vin blanc, Haut Barsac et Sauterne;
20 demi pipes Eau de-Vie de Cognac;
10 barils Eau-de-Vie Champagne;
300 Caisses Cerises de Gueland et Bodin frères;
200 caisses fruits assortis de Bordeaux;
50 do de vin Gruau Larose, en demi bouteilles;
50 do do Chateaux Lafitte, do do;
50 do do do Margaux, do do;
50 do do do Latour, do do;
50 do do Haut Sauterne, do;
50 do do Vieux; do
100 Paniers d'Huile;
200 do Anisette de Bordeaux;
10 barils cerises à l'eau de vie;
20 Caisses Absinthe suisse;
10 Paniers de Champagne, 1re qualité;
50 Caisses de Liqueurs assorties;
400 Caisses Vin de Bourgogne [illegible] J. L. LONGIS, 5 dec—4 [illegible] rue St. Louis.

CHEMIN A COULISSES DE LA NLLE ORLEANS ET DE CARROLLTON.
Arrangements dans le trajet des chars de Carrollton.

Les chars à cheval,	à 4 heures P. M.		De la Nlle. O.	
A vapeur	6 do do		à vapeur	à 7 A. M.
Do do	8 do do		do do	9 do
Do do	10 do do		do do	11 do
Do do	12 do do		do do	1 P. M.
Do do	2 do P		do do	3 do do
Do do	4 do do		do do	5 do do
Do do	6 do do		do do	7 do do
Do do	8 do do		do do	9 do do

Les chars de la rue Jackson, partiront de la rue du Canal à six heures du matin, et à Lafayette, à six heures et demie du matin. A six heures du matin ces chars commenceront à courir et continueront la journée jusqu'à 7 heures du soir.
Les arrangements pour les chars de la rue de la Course, sont les mêmes que ceux de la rue Jackson. HARPER & MERRICK, 23 nov—1m Fermiers du chemin à coulisses.

AVIS—Des propositions seront reçues par le soussigné jusqu'au 25 décembre prochain, pour peindre l'Hôtel de Carrollton. LE FERMIER. Du chemin à coulisses de la Nlle. Orléans et Carrol. 22 nov—tlj

LE soussigné offre à vendre en magasin, les marchandises suivantes, reçues par le Talma, et d'importations récentes,
60 barriques vin vieux St. Estèphe;
40 do do Montferrant,
200 demi barriques vin blanc, Graves et Sauterne;
50 do do St. Julien;
50 do demi pipes eau de vie Cognac, (A Dussaut Je.)
60 quart de pipes do do;
100 do Eau de vie fine Champagne;
9 demi pipes do do;
275 paniers huile surfine,
2400 caisses vin St Julien, St Estèphe, Margaux;
200 do vin vieux Chateau Margaux;
200 do Lafitte et Margaux, de 48 bouteilles;
300 do do do 24 do;
80 do Chambertin;
50 do vieux Sauterne de 24 à bouteilles;
40 do Muscat;
800 paniers anisette surfine;
150 caisses liqueurs assorties surfines;
200 do Extrait d'Absinthe;
250 do Cerises;
60 do Fruits à l'eau de vie;
300 caisses et paniers champagne mousseux;
50 do Marasquin;
30 do Eau de vie de Dantzick;
75 do Eau de noix;
10 do Confitures assorties;
500 douzaines jarretières élastiques;
5 caisses cornets satin et boites d'étrennes;
50 do chapeaux de paille;
16 futailles fil à voile.
DUSSAUT fils ainé, 2 déc 9, rue Toulouse.

Charbon de terre et charbon dégagé de gaz—La compagnie du gaz a un fort approvisionnement de ce premier article, et durant la rareté actuelle de charbon elle en fournira en quantité modérée aux citoyens, qui s'adresseront au bureau du gaz, à l'Allée des Banques. 25 nov.

400 CAISSES de Cérises à l'eau de vie, de BADIN Frères en débarquement du navire Alexandre Toussaint du Hâvre, et à vendre par L. G. SASSINOT, 25 nov rue Royale, No. 227.

GRAISSE—1875 barillets belle Graisse en feuilles de Cincinnati, en débarquement d'un chaland, à la rue St.-Joseph, à vendre par YORKE Frères, 25 nov 65, rue du Camp.

CHARBON de la montagne de Schuylkill—convenable et cassé expressément pour les cheminées, et les poëles de magasins. Aussi, charbon de Kennel, à $20 le tonneau de 2000 livres, livrables en lots convenables aux acheteurs. S'adresser à 25 nov A. S. BARKER, 691, rue de la Commune

AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE ET DE LA VILLE.
THOMAS W SMITH, Rue Conti No. 48, quatre portes audessus de la rue de Chartres. Vendeur en gros et importeur de

Quincaillerie,	Pendules,
Coutellerie,	Bijouterie,
Parfumerie,	Marchandises sèches,
Fusils et Pistolets,	Cartes à jouer,
Portefeuilles,	Marchandises de goût,
Etc. etc. etc. etc.	

Vient de recevoir 225 caisses, contenant tous les articles ci dessus mentionnés, qu'il offre maintenant en vente, à des prix raisonnables.
Toutes les denrées de la campagne sont prises en échange.
[illegible] canifs, rasoirs, ciseaux, argent allemand, portecrayons, colliers de cravattes en soie, mouchoirs de poche; mousseline française et anglaise, flannelles de Canton; lainage croisées pour nègres, etc. 25 nov

MAGASIN DE CHAPEAUX—Rue de Chartres, no. 10.—EVANS & Co. appellent respectueusement l'attention des personnes qui commencent dans ce genre d'affaires, sur leur stock, attendu qu'ils ont en ce moment un superbe assortiment de chapeaux faits dans le dernier genre. Les facilités qu'ils ont, les mettront à même d'offrir constamment à leurs pratiques les dernières modes des chapeaux de New York et de Philadelphie. Leur assortiment consiste en—Castor à courte soie, chapeaux de Russie, en loutre et en soie, chapeaux à la mode pour jeunes gens et enfans, casquettes et turbans, casquettes pour hommes en drap, loutre, veau marin &c. Aussi, un grand assortiment de parapluies pour hommes.
Les articles ci-dessus ayant été manufacturés expressément pour nous, nous serons à même de les recommander à nos pratiques, assurés qu'ils seront satisfaits. 13 nov

A LOUER.
CHANTIER pour bois de construction, formé par cette propriété bien connue située dans le premier îlet du faubourg des Religieuses, consistant en huit terrains entiers, (avec l'exception de l'espace occupé par la maison du capitaine Leech): en somme avec le terrain faisant face à la dite propriété du chemin public au fleuve. Les chalans et radeaux peuvent y débarquer, en tout temps, quelque soit la hauteur des eaux; les batimens peuvent aussi y prendre leur cargaison. Ce chantier a déjà été occupé par [illegible] construction. S'adresser à SAMUEL RIKER Jr. 5 nov 95, rue du Camp.

MAIRIE DE LA NLLE ORLEANS.
AVIS est donné que jusqu'au mardi 12 décembre prochain, il sera reçu au bureau de la mairie des propositions cachetées, pour la construction d'une halle sur la place Bretonne, conformément aux plans et devis déposés au dit bureau, où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance. Le coût total du travail à faire ne pourra excéder la somme de six mille piastres.
Le 22 novembre 1837. 23 nov D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle Orléans.
CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombrements quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux, le lundi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F. Duvillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
10 mai D. PRIEUR, maire

BRODERIES & NOUVEAUTES.
MONSIEUR ROUSSE, Importeur français, offre à vendre les articles suivants, arrivés par le Rubicon: Broderies blanches pèlerines; mouchoirs batiste brodés et unis, cols de pèlerines en satin dernier genre; tabliers brodés, mantelets, tours de tête, cravattes en soie pour dames, fleurs artificielles, peignes en écaille et en corne de toute espèce, souliers en maroquin, en satin, do. vernis, de fourrure; do douillettes, broderies de toute espèce, bas et gants en soie et en fil d'Ecosse unis et à jour, parasols et ombrelles, unies et brodées, parfumerie fine et commune.
Draps et nouveautés pour pantalons et habits, cartonnages fins, chapeaux en soie, première qualité, pupitres à poignard et autres, boîtes, souliers en veau ciré et verni, cols, cravattes en tout genre, bretelles élastiques, moutarde par caisse, peaux en maroquin et veau ciré, &c.
Son magasin est rue de Conti, no 44, maison Lachaise. 22 nov—1m

SIGNORA ALBINA STELLA, élève de Rossini, membre de l'académie philharmonique de Boulogne, parlant français, anglais et espagnol, ayant travaillé pendant quatre ans dans les maisons de Mesdames Chégaray, Binse et Olrid, se propose de donner des leçons de chant aux Dames de la Nlle.-Orléans, soit à leurs maisons respectives, ou à des classes de quatre élèves chacune.
S'adresser chez Mr. B. Casey, rue du Camp, No. 19. 29 nov—1m3ps

LE DOCTEUR BEUGNOT, de la Faculté de Paris, récemment arrivé de France, a l'honneur d'offrir ses services à MM. les habitans de la Nouvelle-Orléans. Il demeure rue Dumaine No. 111, entre Bourbon et Dauphine. 29 nov—8f 3ps.

AVIS DE SYNDICS
LES soussignés, syndics de la faillite de Ed. Coutoula dit Delhomieu, prient les créanciers intéressés dans cette affaire, d'avoir à faire connaître au no 33, rue Royale, dans les 10 jours qui suivront cet avis, le montant exact de leurs créances, afin qu'il puisse faire une distribution des fonds déposés en banque.
N. B. Cette formalité est occasionnée par la perte d'une grande partie des papiers de cette faillite, qui se trouvaient au pouvoir de M. Monboncliet lors de sa mort, et qui n'ont pu être retrouvés.
J. E LOREILHE, J. NOREN, 5 dec—3 3ps 33, rue Royale.

AVIS—Les soussignés, associés survivants de la maison Slaughter, Pickett & Banks, ont l'honneur d'informer leurs amis et le public, qu'ils continueront les affaires sur commission et d'envois, en cette ville, sous la même raison que ci-devant.
MARTIN PICKETT, LAWRENCE S. BANKS. 5 dec—3

VENTE D'UN BEAU FOND DE MARCHANDISES
LE soussigné a résolu de céder son fond de marchandises de soieries et autres, consistant en presque toute espèce d'articles à l'usage des familles, hôtels, pensions, steamboats, et habitations. Ce fond est des plus grands et des mieux assortis de cette ville ou de toute autre, et sera vendu en détail, par lots convenables aux acheteurs, et à des prix bien au dessous de leur valeur réelle. Les dames de cette ville les habitans et autres sont respectueusement invités à venir examiner ces marchandises et en connaître les prix. C'est une occasion qui ne se rencontre pas souvent d'acheter de si belles marchandises à un prix si extrêmement bas.
Tandis que le soussigné dispose du reste de ses marchandises entamées, il est prêt à vendre par colis ou demi colis, dans les greniers de son magasin, les articles suivants en magasin ou dans le port, savoir:
50 caisses indiennes de tout genre et dessins,
100 do toile d'Irlande, draps et damassés,
50 do étoffes d'automne et d'été, pour hommes et enfans,
100 do flanelle blanche et rouge,
90 do sattinet, draps pour nègres et linsey,
5 do drap bleu assorti, noir, brun, et mélangé,
20 balles couvertes assorties,
10 caisses parapluies et ombrelles, bonne qualité,
5 balles couvrepointes pour steamboats,
20 balles bonnets de dames, en soie et toscan, et une variété d'autres marchandises.
A. COCHRAN, 40 et 42, rue de Chartres. 2 dec—d

EN débarquement du navire [illegible] et Hilchet à vendre à la pharmacie du soussigné, les articles suivants:
Kaifa d'Orient.
Racahout des Arabes,
Pâte pectorale de Regnauld,
Pâte de gomme candie,
Tous-purgatif du Dr. Rouvière,
Essence éthérée, du même,
Biberons de Darbo,
Clysopompes du No. 2 à 5,
Graine de moutarde du Dr. Frank,
Fleurs de houblon blanc,
Eau de Cologne de Demarson,
Savons à la rose, du même,
Do à l'amande amère, du même,
Fécules de pommes de terre,
Pâte tetaciène, contre les cors et durillons,
Paraguay roux, contre le mal aux dents,
Créosote Billard, do do
Papier à cautère,
Do à vésicatoires,
Capsules gélatineuses au baume de copahu,
Anti-glaireux du Dr. Guillié,
Pois d'Iris de tous les numéros,
Moutarde blanche, première qualité,
Alcali-inctus de Gay-Lussac,
Pâtes—sirops,
" liqueurs,
" Elixirs,
" Acides,
" Vins,
" Vinaigres,
Divers produits chimiques &c. &c.
A. A. PEYCHAUD. 2 dec rue Royale No. 123

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Indus, de Bordeaux,
15 demi pipes eau-de-vie de Cognac, 1832;
15 quart de pipes do do de cognac fine Champagne, 1832;
15 barils de 18 gallons fine champagne 1825;
25 paniers de champagne, qualité supérieure.
L. L'HOTELIER FILS & Co. 4 déc 11, rue Toulouse.

STEARNS, BROWN & CO. offrent à vendre à des prix accommodants, les articles suivants, à leur bureau No. 76, rue de Chartres, au premier:
Eau-de-vie de Cognac, de J. J. Dupuy, et E. Rosseau.
Eau-de-vie de Bordeaux, de diverses qualités.
Vin de Champagne, de la marque estimée de Jolly
Madère et vin rouge, en pipes, barriques et futailles
Anisette—300 paniers qualité supérieure.
Blanc de baleine, savon, amidon. Ils attendent par les arrivages de l'Europe et du Havre, un assortiment d'articles de comestibles et de marchandises; qui prennent à être exportés, ayant ou non droit au debenture 10 nov—1m

AVIS.
LE Dr. HUET, de Paris, (rue Bourbon No. 15 près celle du Canal,) guérit dans un court délai, toutes les maladies Vénériennes, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer ni mercure, ni copahu, ni tisane, et le prix est très modéré. Consultations depuis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir. 29 août—6m

TRAITES SUR LONDRES—Directs, à vendre, par KENNEDY, DUREL & Co., 31 oct rue Toulouse, No. 52.

VIN—Grand Mousseux—100 caisses champagne de la fameuse marque "Etoile", à vendre par 27 oct KENNEDY, DUREL & Co 52 Toulouse

AVIS—Attendu que Jacques Charbonnet Jr. absent de la paroisse Jefferson, s'est adressé à moi, pour obtenir l'annulation des trois obligations ci après décrites, savoir:
1o. Une obligation souscrite par lui, le vingt cinquième jour de février, mil huit cent trente trois, pour la somme de huit mille piastres, conjointement avec Jacques Charbonnet Senr, et François Charbonnet ses cautions.
2o. Une obligation souscrite par lui, le quatorzième jour de janvier 1834, pour la somme de huit mille piastres, conjointement avec Adolphe Livaudais et François Charbonnet ses cautions.
Et 3o. Une obligation aussi souscrite par lui, le dixième jour de février 1835, pour la somme de quinze mille piastres, conjointement avec Pierre Adolphe Charbonnet et François Charbonnet ses cautions:
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle Orléans, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la date de la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles les dites obligations ne seraient pas cancellées et annulées.
L S
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le vingtième jour de septembre de l'année de notre seigneur, mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique la soixante unième.
Signé E. D. WHITE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le gouverneur. MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat. 22 nov—30

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, No. 8515—ADOLPHE BOULANGER vs FRANCISCA BISOTIDA—Décret de Divorce—Il est ordonné, adjugé, et décrété qu'un jugement de divorce, soit entré contre les parties, et que les liens du mariage qui existaient ci-devant, entre Adolphe Boulanger, le plaignant, et Francisca Bisotida, sa femme, soient dissous, et que la défenderesse paie les frais du procès. Nouvelle Orléans, le 2 décembre 1837. (Signé) CHS. MAURIAN, Juge. Jugement enrégistré dans le livre des jugemens C page 163.
L S
EN foi de quoi j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 2ème jour du mois de décembre, dans l'année de notre seigneur, mil huit cent trente sept, et la soixante deuxième de l'Indépendance des Etats-Unis. J. OLLIE, 6 déc—2 Dép. Greffier.

SUCRE A BON MARCHE.
12 livres bon Sucre, } Pour 1 piastre.
14 livres moins beau. }
AU magasin d'Antoine Michoud, encoignure des rues de la Vieille-Levée et [illegible].
On trouve audit magasin: Remède et Pilules de Le Roy, Carreaux et Tables de marbre, Filets de pêche, Café du Brésil, Marmites françaises, Serrures et Ferrements de toute espèce. 21 mai—2 w

LES soussignés offrent à vendre sur la levée, en débarquement du navire Alexandre Toussaint du Havre—
100 paniers champagne, marque Romagny, 1re qualité; 14 caisses gelées (Segou) Coraçon & Coa.

AVIS—Toutes fournitures de bois de moulin, seront immédiatement faites en s'adressant au soussigné, en son bureau, encoignure Conti & Royale, ou à son dépôt, encoignure Royale et Esplanade. Il offre aussi à vendre une grande quantité de bois sec, tel que planches à plancher, planches ordinaires, &c. MARCOUDET. 2 nov—3 [illegible]

MME. SIMON, sage-femme [illegible] rue Royale et [illegible]. Madame Simon reçoit à pension, les dames qui désirent se faire soigner chez elle. 21 nov—1 an

Ventes à l'Encan:

Succession de Mathias Gueneon.
PAR DOMINGON & SAMORY.
LE samedi, 6 Janvier 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente, rendu par la Cour des Preuves de cette paroisse il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la dite succession, les biens ci-après, savoir:
1 Une esclave nommée Mathilde, américaine depuis 15 ans dans le pays, âgée de 28 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, couturière, domestique de maison.
2. Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Esplanade et Plauché, ayant dans son ensemble 140 pieds, 11 pouces, face à la rue de l'Esplanade, sur 119 pieds face à la rue Plauché, 145 pieds sur la ligne parallèle à la rue Plauché et 138 pieds, 7 pouces et 6 lignes sur la ligne perpendiculaire à la rue Plauché; ensemble les bâtisses qui se trouvent dessus le dit lot; divisé en cinq, conformément à un plan déposé chez le notaire ci-après nommé et qui sera exhibé au jour de la vente.
Conditions—L'esclave un dixième comptant et la balance à 6 et 12 mois; le terrain un dixième comptant et la balance à 12 et 18 mois; le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non-payement, 10 pour cent par an sera payé sur tout billet non acquitté à l'échéance, sans que l'acquéreur ait droit d'en retarder le payement.
Les actes de ventes seront passés devant Amédée Ducatel, not. publ. 29 nov—21

PAR DOMINGON & SAMORY.
EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour des Preuves, pour la ville et paroisse d'Orléans et à la requête de Mr. J. J. Simon, exécuteur testamentaire de la succession de feu J. C. Arnaud, il sera vendu le mercredi, 27 décembre prochain, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis.
Une mulâtresse nommée LINSEY, âgée de 34 ans et son enfant Georges, âgé de 6 ans, dépendant de la dite succession.
Conditions—Moitié comptant, et la balance à 6 mois, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque.
Acte de vente pardevant Louis Féraud, notaire, public. 21 nov

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Syndic.
IL sera vendu, samedi 23me jour du mois de décembre 1837, à la Bourse de l'Arcade, à midi, en vertu d'un ordre de la cour de District, portant la date du 18 du courant, et sous la direction du syndic.
DEUX LOTS DE TERRE, abandonnés par Mrs J. W. Swain & Co, et Swain et Brothers à leurs créanciers.
DEUX LOTS DE TERRE, situés rue du Camp, entre les rues Girod et Poydras, et désignés sur le plan original comme Nos 9 et 10.
LE LOT No 9 mesure 24 pieds 10 pouces et 6 lignes face à la rue du Camp, sur une profondeur de 151 pieds 1 pouce.
LE LOT No 10, mêmes dimensions.
Les lots ci dessus se prolongent sur le derrière sur une allée.
CONDITIONS—Un, deux, trois et quatre ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés par devant J. R. Marks, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 nov—26

PAR FERNANDEZ & WHITTING.
Succession Suares.
SAMEDI, 9 de décembre prochain, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, à midi précis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, en date du 4 novembre courant, il sera vendu le nègre LEWIS, âgé à peu près de 34 ans, cordonnier.
Conditions—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente, en l'étude de W. Y. Lewis, notaire aux frais de l'acquéreur. 7 nov

Vente de la succession de feu Louis Rivas.
PAR J. LECARPENTIER,
IL sera vendu, jeudi 4 janvier 1838, à midi précis, à la Bourse encoignure Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, en date du 14 octobre 1837, les propriétés ci-après désignées, appartenant à la succession de feu Louis Rivas:
1o. Sylvia, négresse d'environ 30 ans, cuisinière, et ses deux enfans, l'un âgé d'environ 13 mois, et l'autre de 2 mois.
2o Julia, fille de Sylvia, âgée de dessus de 10 ans.
3o. Jacob, nègre charretier, d'environ 20 ans, maronneur.
Conditions: 1/3 comptant, 1/3 à 6 mois et 1/3 à 12 mois, payable en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant L. T. Caire, not. pub. 3 dec—[illegible]

Avis de Banques et de Comp.

Compagnie de Gaz et de Banque de la Nouvelle-Orléans.
27 novembre 1837.
LES actionnaires de cette institution sont et demeurent notifiés qu'une élection de onze directeurs, qui serviront cette année, aura lieu à la maison de ladite banque, lundi 1er. de janvier 1838, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. Par ordre de la direction, 27 nov J. W. HOUSTON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON
Nouvelle Orléans, le 29 nov. 1837.
LES actionnaires de cette institution sont prévenus qu'une élection de douze directeurs pour servir pendant l'année prochaine, aura lieu à la maison de banque, rue du Canal, le lundi, premier jour du mois de janvier prochain, de dix heures du matin à 2 heures de l'après midi. Par ordre, 30 nov JOHN NICHOLSON, caissier.

COURS A LA BANQUE DES CITOYENS.
CHECKS sur New York, à vue, à 4 pour 100 de prime, do do à 75 jours de date à 2 pour 100 de prime. J. B. PERRAULT, 29 nov Caissier.

VENTE PAR LE MARSHALL.
Les Etats Unis contre la goëlette Congress.
COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS pour le District Oriental de la Louisiane—no. 4239—En vertu d'un writ de venditioni exponas à moi adressé, il sera exposé en vente publique à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le samedi 9 décembre 1837, la goëlette Congress, avec ses agrès, apparaux et ameublemens, ainsi que l'inventaire ci-dessus. J. H. HOLLAND, Marshall des Etats Unis.
N. B. Cette goëlette est amarrée au bassin d'en haut et l'inventaire peut être examiné au bureau du marshall, côté ouest de la Douane. 24 nov

DANS la Cour de District des Etats-Unis, pour le district oriental de la Louisiane.—W. J. Andrews contre le bateau à vapeur James Monroe. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente publique à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St-Louis, dans cette ville, le lundi onzième jour du mois de décembre prochain, à midi, le bateau à vapeur James Monroe, ses cordages, apparaux et fournitures, tel qu'il se trouve échoué à la Pointe aux Herbes, à environ 15 milles du chemin à coulisses de Pontchartrain.
Conditions comptant. J. H. HOLLAND, 1er. déc. Marshal des Etats-Unis.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian juge—no 9651—Irwin Hall & Walton contre leurs créanciers—Il est ordonné par la cour que toutes les personnes intéressées, aient à montrer dans dix jours, à dater de la publication du présent avis, pourquoi le procès verbal, de l'assemblée des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé, homologué, et l'atermoiement accordé, comme il aurait été préalablement demandé par eux. Par ordre de la cour. J. OLIE, 5 dec—3 3ps Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse—Pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans—No. 10,020—Auguste Bjotat contre ses créanciers et les créanciers de Cazeau et Bjotat—La cession des propriétés des pétitionnaires ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu le 22me jour du mois de décembre 1837, au bureau de M. A. Mazureau, not. pub., afin de délibérer sur les affaires dudit insolvable. Il est de plus ordonné que M. Ph. Marcoudet, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents; et, en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Par ordre de la cour: ARMAND GUYOL, 28 nov—10,3ps Député-greffier.

EN débarquement et à vendre par les soussignés, en leur magasin rue Royale No. 175.
200 barriques vin de qualités diverses,
100 tierçons vin rouge do do
100 do vin blanc do do
400 caisses vin rouge St. Julien Médoc,
100 do do do Château-Margaux,
50 do do vin du Rhin (Hock),
300 paniers Anisette de Bordeaux,
100 paniers d huile do,
200 paniers de Champagne,
100,000 bouchons 1ère. qualité,
12 balles toile Bretagne.
6 dec CHS. ROYER & V. LABATUT.

EN débarquement de l'Alexandre Toussaint et à vendre par le soussigné:
500 caisses cerises de Badin à capsule,
100 do vin de Chablis,
100 do vin de Meursault,
3 do cruchons en porcelaine, dépôts très riches
20 do services à thé en porcelaine,
50 paniers Champagne,
150 caisses liqueurs en cruchons porcelaine,
25 do liqueurs en cruchons figures porcelaine.
R. A. LEFEBVRE, 6 dec No. 10 rue Toulouse.

LIBRAIRIE DE LELIEVRE.—Encoignure Royale et Ste. Anne.—NOUVEAU JARDINIER DE LA LOUISIANE, contenant les instructions nécessaires à toutes les personnes qui s'occupent de jardinage.
Ouvrage spécialement adapté au climat de la Louisiane.
Assortiment complet de graines de légumes, propres à la saison.
Livres d'éducation, de piété et de littérature.
Abonnement de lecture, fournitures de bureau, joujoux d'enfant et articles de fantaisie. 20 nov—1m 3ps

AVIS AUX HABITANS DU PAYS.—L. Despoorter, Chirurgien-Dentiste, a l'honneur de prévenir les habitans de la côte, qu'il s'est de nouveau fixé à la campagne; il se transportera comme par le passé partout où l'on réclamera ses soins professionnels.
N. B. Consultations sur les maladies et les imperfections des organes buccaux et [illegible] &c. S'adresser à la paroisse S. Jacques, en face du collège, et le couvent, ou par écrit au bureau de la Poste. 23 nov—e

VINS, Eau-de-vie et Thé.—44 quarts barriques St. Lucar; 4 demi-pipes do; 48 quarts do Canary; 200 caisses Vin rouge; 6 barriques Vin Madère de Marseilles; 2 pipes Vin de Sicile; 12 quarts barriques Vin rouge do; 1 pipe Sherry; 120 caisses et paniers de Champagne; 1 panier Whiskey de l'Irlande; 3 demi pipes Eau-de-vie de Otard, Dupuy & Co; 8 demi do do; 10 barils Eau-de-vie de pêche; 36 boites Thé de Young Hyson; 23 demi do do; 10 do do; 24 livres; 2 caisses do impérial; 16 barrilles Tabac, à vendre par COIT & Co. 30 nov—3 No. 20, rue de la Douane.

WHISKEY IRLANDAIS très fort, en débarquement du navire Arab et à vendre par H. & W. ANDERSON, 25 nov 84, rue Tchoupitoulas.

VIN DE TENERIFFE—100 barriques Vin de Tenériffe, en magasin et à vendre par H. & W. ANDERSON, 25 nov 84, rue Tchoupitoulas.

MARCHANDISES SECHES—3 balles 4/4, toile blanche anglaise; 1 ditto [illegible] à vendre par MATEO LOPEZ, 25 nov 21, rue de la Commune.

SUCRE—20 boucauts sucre, nouvelle récolte, à vendre par A. LEBLANC. 28 nov

[illegible] Parti marron de chez les soussignés Manent Frères, le nègre TOM, se faisant appeler John Thomas, [illegible] de 5 pieds 6 à 8 pouces, parlant anglais et [illegible] français [illegible]
Vingt piastres de récompense à celui qui le logera dans une des geôles de cet Etat. 8 nov—tf

TERMS ...
Subscription.—Twelve ... per annum, payable ... dollars for the tri-weekly ... year in advance, where ... No subscription will be d... are settled. In case of ... notice, in writing, must ... ous to the expiration of ...
Advertising.—One dol... insertion, and half that p... any material alteration ... ments will be charged as ... ess is a square.
Advertisements order... vals, will be charged one ... insertion.
Yearly Advertisem... orty-dollars for English ... guages, Banks, Insurance ... public institutions, fifty d... $60 for both languages. ... commission merchants, ... and $80 for both languag...
Marriage, and Obitu... ing the attention of the p... cards of passengers, bene... one dollar per square, for ... language.
Communications of adv... nature, when admissible ... in advance.
A deduction of twenty-... to Auctioneers, Sheriffs, ... sals on sales of Real Es... guages, and 50 per cent, i... on sales of other property ...
Advertisements out of ... of the yearly advertiser, ... plantation sales, runaway ... &c. will be charged for se... rates.
Advertisements not sp... published one month, and ...
No advertisements of ba... ed in any case, unless paid ... fee payment guaranteed b... town.
Theatres and other place... ing daily for the season, t... English done, and 150 doll...
All announcements of c... each shall be charged doubl... rtisements.

FOR BAT...
And all interm...
... freight, only in the hold. ... Freight landed at planta... owners. For freight or passage a... N. B—No debts will be ... contracted by order of the ... nov 9—6m

Packets For New ...
To sail punctually every ... he season full or not full.
Ship Orleans, S Sears ... 27.
Ship Alabama, C. C. ... Dec. 11.
Ship Arkansas, E. S. ... Dec. 25.
Ship Saratoga, W. Ha... Jan. 8.
Ship Nashville, D. Ja... Jan.
Ship Kentucky, J. B. ... Feb. 5
The above ships are all o... and copper fastened, an... New York expressly for the ... draught of water and aims ... without any detention. ... of great experience and the ... up and down the Mississippi ... have handsome furnished ac... of the best description wil... The Cabin passage is $9... and there no liquor furnis... For freight or passage, app... FRANKLIN & ... nov 11
The ships are not account... hollow ware, marble or gra... stick of iron or steel, nor ... or parcel unless a regular ... therefore at the office of the ...

FOR LIV... The superior an... Bangor, Capt ... instant, and can handsomely ... senger, for terms of, which ... BA... dec 5
FOR NEW YO... The splendid A... packet barque Gal... will sail on the 7th instant... bale cotton or passage, h... dations, apply to B... dec 5
FOR SALE ... Tampico, or an... ico The handsome Schooner ... ply apply terms to A. C... dec 5
FOR PENS... The regular pack... is ready to receive ... immediate dispatch. Apply to ... BESFORD ... dec 5
FOR BORDEAUX ... The ship Moro... tively on the 20 h... of cotton to comple... or passage, apply to P. BORDELA... dec 4
FOR HA... The fast sailing ... will sail for the abo... for passage only, having ... apply to the Capt. on bo... Blocks store, or to dec 4
FOR HA... The fine regular ... Captain L. Roger... freight engaged, will have ... on board, or to JO... Or to ... THE... dec 2
FOR ST. JAGO ... The fine and ... tal, Windfield, mas... ing for the above port. For... to the captain on board, ... dec 2
FOR VELASCO A... The fast sailing ... master, will leave ... next, for the above ports. F... ply to the master on board, or ... dec 2
FOR LIVER... The A.1. ship Mc... der, having the p... engaged, will meet with desp... balance of freight apply to dec 1
FOR LIVE... The ship Tallah... for freight apply on ... H C... dec 1
FOR LIVE... The first class ship ... will meet with des... passage, apply on board, or ... nov 30
FOR TA... The fast sailing ... Delvalle, will depa... above port. For passage on... board or to A. V... nov 29
FOR HAV... The fast sailing ... dere, Parkinson ma... patch for the above port. ... apply to the Captain on board ... nov 28
FOR HA... The splendid fast ... tage, Capt French, ... other cargo engaged and con... will sail in a few days. For ... ply to BAI... nov 28
For Sale, Frei... The fine coppered ... GENEVA, burth... vessels. For terms, apply to nov 23
FIRST VESSEL FO... The superior new ... ginia, Capt Sincl... engaged can take ab... dite application be made ... apply to LEVI H. GA... nov 25
FOR LIVE... The fast sailing ... Marshall, is loadin... Cotton Press, and ... despatch. For remainder o... or to G... nov 22
FOR BORD... The fast sailing sh... capt. D. Bingham, ... ries, will wait sail at th... der. For passage, having bea... Apply on board, opposite the ... nov 21
H PA...
FOR MO... The splendid new ... tened schr Hudson ... part of her freight engaged, ... patch for the above port. F... ply to the captain on board, ... A GRIVOT, N...
FOR GALV... The regular schr ... master, having her ... with despatch. For passage having fine ac... gengers apply on board at the ... JA... nov 20
FOR LIVE... The fine barque St... ler, will have desp... for passage, apply to ... nov 20
FOR LIVE... The A. 1 ship Ind... cargo engaged, wil... ately. For freight of 300 bale... opposite Julia street or to ... nov 10 GEORGE...
FOR HAV... The fine and ... Gilbert, master, ha... cargo engaged, will have ... balance of freight or passage ... dations, apply on board, or to ... nov 10